



**Projet d'Appui à l'Institut Supérieur de la Profession d'Avocat - ISPA**

## **PRINCIPAUX ACQUIS DU PROJET**



Ce projet est financé  
par l'Union européenne

## OBJECTIFS ET COMPOSANTES DU PROJET D'APPUI A L'ISPA

Ce projet vise à accompagner la réorganisation de l'ISPA pour répondre à la nouvelle définition de sa mission dans le contexte de la transition démocratique.

C'est notamment le cas pour la modernisation et le renforcement de l'ingénierie pédagogique qui contribuent à la consolidation de l'état de droit et à la réforme de la justice.

Le projet s'articule ainsi autour de cinq composantes :

- Renforcement institutionnel & modernisation
- Formation de formateurs
- Formation initiale
- Formation continue
- Coopération régionale et internationale

## PRINCIPAUX RÉSULTATS DU PROJET :

- Le projet de décret réformant le statut de l'ISPA est rédigé et remis à l'ISPA. Il permettra de donner une plus grande autonomie de fonctionnement à l'ISPA sous l'autorité de son directeur et de son conseil d'administration. La direction de la formation continue est créée. Elle matérialise la cohésion mutuelle mise en place entre l'ISPA et l'Ordre National des Avocats.
- L'arrêté interministériel réformant le programme pédagogique de l'Institut est rédigé, approuvé par les ministères de tutelle et publié au JORT. Il permet d'établir une formation post-universitaire orientée vers la pratique de la profession afin de transformer l'ISPA en une école d'application du droit préparant les étudiants à l'exercice de leur future activité au quotidien.
- La formation des formateurs est délivrée et les supports assurant sa pérennité sont fournis (voir les détails de mise en œuvre ci-contre). C'est l'apport déterminant de l'ingénierie de formation à la conception de modules permettant aux formateurs de valoriser les connaissances des étudiants en les préparant à les utiliser dans la pratique.
- La formation initiale est renouvelée et le programme fixé par ledit arrêté interministériel est mis en œuvre à la rentrée 2014. (voir les détails en page 4)
- La formation continue des avocats a fait l'objet d'une convention entre l'ONAT et l'ISPA. Des séminaires pilotes ont été organisés en région dans des domaines nouveaux relatifs à l'exercice professionnel de l'avocat. Il s'agit notamment de la communication de l'avocat, de la gestion de son temps et du coaching lui permettant ainsi de valoriser ses capacités et ses compétences tout au long de sa vie professionnelle.
- Les échanges internationaux de l'ISPA sont lancés par la coopération avec l'HEDAC et l'ERAGE. Les stages organisés au cours du projet permettant d'accueillir dans les Ecoles étudiants et formateurs se poursuivront au cours des années à venir.
- L'informatisation de l'ISPA est achevée et constitue un nouvel instrument de communication, de gestion et d'assistance à la formation tant initiale que continue. (voir page 5)
- La coopération régionale est relancée par la participation de l'ISPA aux réunions du programme Euromed Justice III.

## LES OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION DE FORMATEURS

- Acquérir les compétences nécessaires (ou complémentaires) pour conduire un projet ou une action de formation
- Appréhender les différents niveaux d'ingénierie pour la formation
- Connaître et appliquer le processus méthodologique de l'ingénierie de formation
- Acquérir les stratégies pédagogiques pour concevoir, animer et évaluer des séquences de formation
- Acquérir les stratégies pour manager les interactions entre le formateur et le (les) stagiaire(s), la matière enseignée et la tâche à accomplir
- Démontrer ses capacités à organiser et conduire une action de formation

## LES 12 ETAPES DE LA CONSTRUCTION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

- **PHASE 1** | exploration du cadre général du système de formation de l'institution
- Etape 1 | lecture de l'organisation générale de l'institution
- Etape 2 | recherche sur le domaine de formation ciblée
- Etape 3 | exploration des caractéristiques et des besoins du public
  
- **PHASE 2** | construction du référentiel de formation
- Etape 4 | identifier les compétences à acquérir
- Etape 5 | formuler ces compétences en objectifs de formation
- Etape 6 | ordonnancer compétences et objectifs
- Etape 7 | construire le référentiel d'évaluation et le bilan
  
- **PHASE 3** | construction du programme de la session de formation
- Etape 8 | stabiliser les fondements théoriques de l'intervention
- Etape 9 | construire l'organisation temporelle des contenus de la session de formation
- Etape 10 | déterminer les méthodes et les techniques d'intervention
- Etape 11 | planifier dans une grille le programme de la session
- Etape 12 | préparer matériellement la session de formation

# ARRETÉ DE PROGRAMATION (PUBLIÉ AU JORT DU 19 SEPTEMBRE 2014, EXTRAITS)

**ARTICLE 1** - Le présent arrêté fixe les composantes du programme des études et le régime des examens à l'institut supérieur de la profession d'avocat.

**ARTICLE 2** - Le programme des études se compose comme suit :

## I / La première année

### Les matières annuelles :

- La procédure civile et commerciale et les voies d'exécution,
- La procédure pénale,
- Les techniques de rédaction d'une requête ou d'un contrat (niveau 1).

### Les matières semestrielles :

- Les Droits de l'Homme,
- La déontologie de la profession d'avocat (niveau 1),
- La recherche juridique,
- La plaidoirie et l'art oratoire (niveau 1),
- L'informatique,
- Le français juridique,
- L'anglais juridique.

## II / La deuxième année :

### Les matières annuelles :

- Les procédures spéciales,
- Les techniques de rédaction d'une requête ou d'un contrat (niveau 2),
- Les modes alternatifs de règlement des conflits.

### Les matières semestrielles :

- La consultation juridique,
- La déontologie de la profession d'avocat (niveau 2) et la gestion du cabinet,
- La plaidoirie et l'art oratoire (niveau 2),
- Les droits de l'Homme,
- L'initiation à l'analyse comptable et financière,
- Le statut des auxiliaires de justice (huissier notaire, notaire, expert judiciaire),
- L'anglais juridique,
- Le français juridique.

**ARTICLE 3** - Ce programme a pour objet de permettre aux étudiants d'aborder de manière pratique les différents aspects de leur futur exercice professionnel.

# LES 4 COMPOSANTES DE L'INFORMATISATION DE L'ISPA

## 1 (Etude et Réalisation d'un site Web Dynamique)

- Site web dynamique (un espace d'administration en back office).
- Bilingue (Français et arabe).
- Système de paiement en ligne intégré (e-dinars).

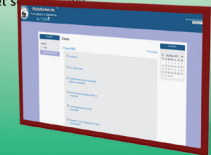


## 2- (La plateforme E-Learning: Moodle)

C'est une plateforme de formation à distance permet :

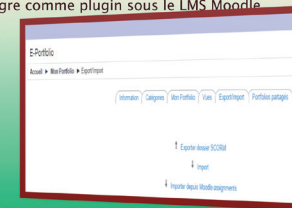
- La gestion et la production des contenus éducatifs.
- La mise en ligne de la format électronique des cours suivis en classe (actuellement nos cours sont sous forme de PDF, à l'exception du cours « Plaidoirie » qui est un cours multimédia interactif (offert par SIT). Ce genre de cours nécessite plus de budget pour leurs scénarisation).
- L'exploitation des moyens de communication tel que les forums et le chat.
- La mise en ligne des évaluations sous forme de QUIZZ.
- L'exploitation des questionnaires et sondages.
- ...

www.ispavocat.tn/moodle



## 3- (système de gestion des e-portfolio)

- C'est un système permettant à un étudiant de stocker et faire évoluer dans un endroit unique relative à son activité d'apprentissage.
- Dans notre projet nous avons opté pour le e-portfolio « Exabis » qui s'intègre comme plugin sous le LMS Moodle.



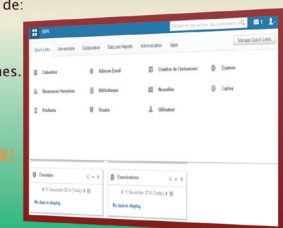
## 4- (système de gestion intégré SGI)

Le SGI répond aux besoins des principaux acteurs de l'ISPA (administration, scolarité, professeur, étudiants...).

Le SGI permet la gestion de :

- La scolarité.
- La bibliothèque.
- Les ressources humaines.
- Les étudiants.
- ...

http://ispa.sgi.ispavocat.tn/81



## LA POURSUITE DES ECHANGES INTERNATIONAUX DE L'ISPA AVEC LES ECOLES DU CONSORTIUM

### AVOCATS SANS FRONTIERES FRANCE:

France contribue à l'application des droits de l'Homme et à l'instauration et au renforcement de l'Etat de droit et spécialement du droit à bénéficier d'un procès équitable et d'une défense effective.

[www.avocatssansfrontieres-france.org](http://www.avocatssansfrontieres-france.org)

### HEDAC :

la Haute Ecole des Avocats Conseils est l'émanation des Barreaux de la Cour d'appel de Versailles, Chartres, Val d'Oise, Yvelines et Hauts-de-Seine. Son activité est la formation initiale (400 élèves avocats), la formation continue (3000 avocats de son ressort), la formation d'avocats étrangers et la formation de formateurs.

[www.hedac.fr](http://www.hedac.fr)

### ERAGE :

l'Ecole Régionale des Avocats du Grand-Est est issue du regroupement des Centres de Formation des Avocats de Strasbourg, Dijon, Besançon, Reims, Nancy et Metz. Elle assure la formation des élèves avocats (180 par an), la formation continue des avocats (3.568) et l'organisation des examens de spécialisation issus des 24 barreaux du ressort.

[www.erage.eu](http://www.erage.eu)



HEDAC



ERAGE

### ISPA

- Ilias GARGOURI - Directeur  
[ilias.gargouri@ispavocat.tn](mailto:ilias.gargouri@ispavocat.tn)

### EQUIPE DU PROJET

- Catherine MABILLE - Président ASF-France (Chef de file)  
[catherine.d.mabille@wanadoo.fr](mailto:catherine.d.mabille@wanadoo.fr)
- Frédéric DOUCHEZ - Chef d'équipe  
[f.douchez@free.fr](mailto:f.douchez@free.fr)
- Ivan PANEFF - Coordinateur résident  
[ivan.paneff@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:ivan.paneff@avocatssansfrontieres-france.org)  
Tél.: (+216) 55 579 389

Les Groupes de travail incluant des formateurs de l'ISPA et des experts court termes.

La gestion du programme est assurée par l'Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord d'Association et au Plan d'Action Voisinage (UGP3A-II), placée sous la tutelle du Ministère de l'Economie et des Finances, Secrétariat d'Etat pour le Développement et la Coopération Internationale.

- Salem AKROUT - Directeur Général  
Immeuble SOTRAPIL, Boulevard de la terre  
Centre Urbain Nord 1003 - Tunis - Tunisie  
Tél.: (+216) 71 822 636 / 595 / 665  
[directeur@ugp3a.gov.tn](mailto:directeur@ugp3a.gov.tn)  
[www.ugp3a.gov.tn](http://www.ugp3a.gov.tn)
- Leila RMADI - Administratrice chargée de projets  
Tél.: (+216) 71 822 636 / 595 / 665  
[l.rmadi@ugp3a.gov.tn](mailto:l.rmadi@ugp3a.gov.tn)  
[www.ugp3a.gov.tn](http://www.ugp3a.gov.tn)

### DÉLÉGATION DE L'UNION EUROPÉENNE EN TUNISIE

- Marie-Hélène ENDERLIN - Chargée de Programme - Appui Institutionnel et Justice  
Rue du Lac Biwa, Les Berges du Lac - BP 150 - 1053 Tunis  
Tél.: (216) 71 960 330 (poste : 238) - Fax : (216) 71 960 302  
[marie-helene.enderlin@eeas.europa.eu](mailto:marie-helene.enderlin@eeas.europa.eu)  
<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia/>

### INSTITUT SUPÉRIEUR DE LA PROFESSION D'AVOCAT

- 13 rue Larbi Elkabadi - El Omrane - 1005 Tunis  
Tél.: (+ 216) 71 957 188 - Fax : (+ 216) 71 957 137  
[hichem.bousnina@ispavocat.tn](mailto:hichem.bousnina@ispavocat.tn)  
[www.ispavocat.tn](http://www.ispavocat.tn)

### INFORMATIONS SUR LE PROJET :

**DURÉE** : février 2012 à décembre 2014

**BUDGET** : 629.965 €

**RESSOURCES** : 985 jours d'expertise pour plus d'une vingtaine d'experts long terme et court terme

**ACTIVITÉS ET ACTIONS** : Séminaires, séances de formations initiales innovantes, premier Forum Euro-Tunisien de Formation pour la profession d'avocat; sessions pilotes de formation continue; stages en Europe et accords de partenariats, Guichet du droit, activités de conseil au management, conception de matériel didactique et études de cas...  
Au total 50 actions pour plus de 500 personnes de groupes cibles: élèves avocats, formateurs et personnel de l'ISPA, avocats en exercice, professionnels du droit et de la justice, acteurs de la société civile et justiciables



**Ministère de l'Economie et des Finances  
Secrétariat d'État pour le Développement et la  
Coopération Internationale**

Unité de Gestion du Programme d'Appui à l'Accord  
d'Association et du Plan d'Action Voisinage  
Immeuble SOTRAPIL, Boulevard de la terre  
Centre Urbain Nord 1003 Tunis - Tunisie  
Tél.: (+216) 71 822 / 595 - Fax : (+216) 71 822 539  
contact@ugp3a.gov.tn - [www.ugp3a.gov.tn](http://www.ugp3a.gov.tn)



**Institut Supérieur de la  
Profession d'Avocat**

13 rue Larbi Elkabadi  
El Omrane - 1005 Tunis  
Tél.: (+ 216) 71 957 188  
Fax : (+ 216) 71 957 137  
[www.ispavocat.tn](http://www.ispavocat.tn)



**Délégation de l'Union européenne en Tunisie**

Rue du Lac Biwa, Les Berges du Lac BP 150  
1053 Tunis, Tunisie  
Tél.: (+216) 71 960 330 - Fax : (+216) 71 960 302  
Email : [delegation-tunisia@eeas.europa.eu](mailto:delegation-tunisia@eeas.europa.eu)  
<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>

[www.ispavocat.tn](http://www.ispavocat.tn)

[www.e-justice.tn](http://www.e-justice.tn)

[www.ugp3a.gov.tn](http://www.ugp3a.gov.tn)

<http://eeas.europa.eu/delegations/tunisia>

**Institutions partenaires du projet**



**soges**

